



EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
 de la MOSELLE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	10

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 octobre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation
 11/10/2024

Présents : URBAN Michel, BECKER Cyrille, ERHARD André, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, ZIPPEL Florianne, GOBILLOT Matthieu, DUCLERMORTIER Denis, TROSZCZYNSKI Céline, BENOIT Pierre

Absents excusés :

Nombre de procuration :

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 41/2024 : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET DU REGROUPEMENT SCOLAIRE.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 du regroupement scolaire,

Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que des modifications relatives au budget sont nécessaires. Il faut ainsi prévoir plus de crédit que prévu sur le compte pour couvrir des frais de personnels supplémentaires.

Le premier adjoint propose donc les mouvements suivants :

- Affecter 11500 € supplémentaires sur compte 6413 dans la section fonctionnement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité POUR, le Conseil Municipal :

-Approuve la décision modificative n° 1/2024 du budget du regroupement scolaire (63303) prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Section fonctionnement		
Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT
6413	Personnel non titulaire	+ 11500 €
60611	Eau et assainissement	- 3000 €
60632	Fournitures petits équipements	- 4000 €
6288	Autres fournitures	- 1000 €
65568	Autres contributions	- 1000 €
65741	ménage	- 2500 €

Fait à RAVILLE, le 18 octobre 2024
 Conforme au registre
 « Certifiée exécutoire »

Le Maire,
 Michel URBAN



La secrétaire de séance
 CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

